



# #ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ASF Vacances du 25 juin

## Déclaration liminaire de la CGT

---

L'objectif affiché de la création de la Fédération de l'Action Sociale des Finances (FASF) à laquelle nous étions opposés, est de renforcer la visibilité de l'action sociale du Ministère, d'améliorer le parcours usager, et favoriser la coordination entre les opérateurs, bref d'améliorer la notoriété de l'action sociale ministérielle.

Si nous partageons cette volonté de mieux faire connaître nos prestations, qui en toute logique devrait conduire à une montée en puissance des demandes puisque l'on sait qu' Action Sociale Finances Vacances (ASFV) souffre d'un manque de notoriété, nous ne pouvons accepter que sous prétexte de contraintes budgétaires cela débouche sur une baisse du niveau de nos prestations.

Il apparaît que les prochaines étapes au niveau du CNAS consiste à mettre en adéquation le niveau des prestations avec des contraintes budgétaires.

En effet, les documents présentés pour le CNAS de demain annoncent que la contrainte financière actuelle a amené l'administration à la mise en place d'un « bouclier tarifaire » qui l'a conduit de prendre à sa charge la plus grande partie de l'augmentation des coûts de revient de nombreuses prestations, notamment pour Vacances Enfants (VE). C'est bien la première fois que dans ce domaine nous avons assisté lors du GT Tarifs 2026 d'avril dernier, à une remise en cause des bases fondatrices de nos colonies : durée des séjours, limitation des distances, dégressivité pour les fratries et augmentation des tarifs significative.

Nous le répétons année après année, les associations dépendent de leurs subventions ministérielles: en 2024 en cours d'année, notre subvention déjà figée à 20 millions d'euros, montant déjà insuffisant, s'est vue amputée de 2 millions d'euros, ce qui ne permet plus au budget de finir à l'équilibre.

Il est indispensable et nécessaire pour ASFV de défendre avec force cette subvention.

Nous nous opposons fermement aux hausses des tarifs récurrentes , d'autant plus que les hausses proposées par Action Sociale Finances (ASF) sont supérieures depuis 2024 aux taux d'inflations réels, c'est pourquoi nous voterons contre les résolutions 6 et 7.

Concernant 2026, la hausse des tarifs « spécifiques » proposée pour le site de La Baule nous choque: il nous semblait acquis que la vente de nos résidences, dont le montant à hauteur de 50% nous revient, devait servir à remettre l'ensemble de nos résidences aux normes et attentes actuelles. Ce n'est pas aux bénéficiaires de participer à la hausse des coûts d'exploitation découlant de la montée en gamme de cette résidence. Le postulat de départ reste des tarifs sociaux pour des résidences rénovées et non des tarifs libérés pour des résidences luxueuses, auquel cas on quitterait le fondement même de l'action sociale.

# Compte rendu

---

Monsieur le Président reprend les éléments d'inquiétudes soulevés dans les déclarations liminaires, notamment les problèmes financiers de l'Association entre subvention en baisse et augmentation des salaires des animateurs liée au nouveau décret, et l'augmentation des coûts de façon plus générale. L'année 2023 excédentaire permettra de boucler 2024 et d'engager 2025, mais l'avenir se dessine sous la contrainte budgétaire.

Il précise que malgré le bugg informatique, les inscriptions ont augmenté. Il déclare que tout n'est pas résolu, mais nous avons progressé.

Il reprend ensuite l'évocation du piratage informatique, juste après le bugg, évènement évoqué dans la déclaration liminaire de Solidaires reprochant au Comité Directeur d'avoir passé cette information importante sous silence, et la perte de confiance des agents due à cette attaque d'autant plus qu'ASFV n'a pas du tout communiqué.

Le président explique que la première opération était la sécurisation des données et précise qu'aucune donnée des agents n'a été impactée.

Les inscriptions de mai se sont déroulées ensuite sans incident.

Le Président ouvre soudainement le débat, voire prépare les instances syndicales à une réflexion déjà en cours du Comité Directeur, en posant la question suivante : « Est-ce que nos prestations correspondent bien à la demande ? ». Il expose plusieurs exemples, comme la tendance actuelle des agents pour des locations au détriment des demi-pensions, produits plus anciens et institutionnels de l'Association.

Il reprend la désapprobation générale des Organisations Syndicales sur les augmentations de coûts annoncées (+ 4 % sur les tarifs des résidences ASFV, + 10 euros sur le coût de gestion des locations prestataires, + 8 % pour La Baule liée à un coût de fonctionnement supérieur qui découle de sa montée en gamme récente et toujours en cours, et dégressivité pour les fratries ramenée à -15 % pour le premier enfant, -30 % pour le second et -45 % pour le troisième et suivants après d'âpres débats avec les OS lors des GT antérieurs, mais toujours en deçà des -25 % -40 % -50 % initiaux. Cette dégressivité avait été ramenée à -10 -15 -20 % par le Comité Directeur avant l'intervention des OS).

Mr BAUDIER explique que le Comité Directeur présente une hausse des tarifs pour 2026 mais que ce dernier a malgré tout maîtrisé les coûts.

Il met l'accent sur la hausse sensible des inscriptions des moins rémunérés, point très positif sur lequel il pointe un attention particulière du Comité Directeur.

Le Président fait part du retard des travaux de La Baule annonçant la fin des travaux vers la fin 2026, Madame LE HIRE RINGENBACH Directrice Générale des Services d'ASFV, intervient pour préciser qu'il est plus raisonnable de prévoir la fin pour 2027.

Mr BAUDIER annonce qu'il reste encore une cinquantaine de « groupes EPAF », qu'il faut traduire par Séjours à Thèmes (SAT) et Séjours Groupe (SG). Les CDAS collaborent avec ASFV pour la mise en place de ces groupes.

Il fait part ensuite de la reprise des pré-acheminements à la hauteur de 2023, notamment en Outre-Mer.

Le Président ouvre ensuite le sujet du déménagement des locaux.

Pour rappel, il a été décidé de regrouper les 3 associations (ASFV, ALPAF et AGRAF) dans un lieu unique, avec la FASF (Fédération de l'Action Sociale Finances), association faîtière des 3 associations du Ministère.

Le bail d'ASFV se termine le 31 août 2025. Si Madame la Directrice Générale précise que les prolongations du bail sont possibles à partir du moment où la demande est transmise au bailleur au moins 6 mois à l'avance, le Président déclare que l'objectif est de trouver des locaux avant la fin du premier trimestre avec un marché de la location de bureaux tendu actuellement.

Madame LE HIRE RINGENBACH annonce que 2 projets sont en cours d'étude, et ASFV peut espérer des coûts plus bas pour de meilleures prestations. La situation des locaux serait Paris intra-muros et proche du Ministère.

L'AG approuve le PV de l'AG de décembre 2024

La parole est donnée à Monsieur ROGIR Brice, commissaire aux comptes employé par le cabinet BAKERTILLY.

Monsieur ROGIR explique la démarche de son cabinet :

Dans un premier temps il s'est concentré sur la compréhension des activités et des processus de fonctionnement d'ASFV, puis dans un deuxième temps sur l'examen des comptes (actifs, passifs, flux, rapprochements comptables),

et enfin dans un troisième temps ce qui découle du rapport de gestion et des annexes et la concordance des données comptables de l'ensemble.

Il déclare que les comptes sont réguliers et sincères, et que son cabinet a pu ainsi délivrer la certification des comptes le 06 mai 2025.

Il précise que cela s'applique aussi pour les conventions réglementées (Flux différents entre entités différentes avec opérateur commun concernant notamment la Fondation d'Aguesseau.)

Monsieur FROMAGEOT, Trésorier de l'association, prend ensuite la parole.

Il déclare que 620.000 euros de déficit en 2025, c'est relativement stable par rapport à 2024.

Il rappelle que la subvention de 20 millions d'euros a été amputée drastiquement en fin d'année de 2 millions d'euros.

Non seulement la somme est conséquente, mais cette baisse intervient en fin d'année, donc n'a pas pu être prise en compte sur le prévisionnel. Il souligne donc que finir avec un déficit de « seulement » 620.000 euros dans ces conditions est un moindre mal et a demandé une gestion drastique et rigoureuse pour limiter son impact.

Il précise qu'il ne faudrait cependant pas que cela se reproduise trop souvent, car le cap a pu être gardé grâce à la trésorerie, mais que cette dernière s'épuise et a une limite.

Il déclare à son tour que les comptes sont droits et sains.

Madame LE HIRE RINGENBACH, Directrice Générale des Services, rappelle que les recettes ont baissé aussi à cause de Jeux Olympiques, que les Séjours à Thèmes (SAT) Thalasso à La Baule ont manqué aussi aux recettes car il a fallu anticiper la fermeture des travaux qui finalement ont commencé bien au-delà de la date prévue initialement, ce qui a fait perdre des prévisions séjours, et il faut rajouter à tout cela une baisse aussi de fréquentation des sites ASFV.

Elle précise par ailleurs que l'acompte de 30 % demandé aux agents pour les réservation permet non seulement d'éviter les désistements, mais permet à l'association de garder un fond de trésorerie qui permet de faire le joint avec les versements de la subvention.

Monsieur COMETTE, Directeur Général Adjoint Support, intervient à son tour.

Il présente le nouveau règlement intérieur d'ASFV.

Il explique que l'objet de la modification consiste à transposer des points communs dans les statuts de l'association avec ceux des 2 autres associations (ALPAF et AGRAF) qui doivent faire cohérence.

Intervention de Solidaires à ce propos sur certaines phrases du nouveau règlement pouvant porter à interprétation, avec par exemple : les réunions peuvent se tenir en présentiel OU distanciel. Si pour le Comité Directeur il va de soi que le distanciel ne doit être appliqué que seulement dans l'impossibilité du présentiel, la formule demande en effet à être revue car elle est sujette à interprétation, Solidaires rappelant que la règle de base est le présentiel et que le distanciel doit être l'exception.

Suite à la demande de la CGT, la présence à l'assemblée générale des représentants des salariés de l'association avec voix consultative est actée.

Vu les modifications multiples pour clarifier le règlement pour ne laisser aucune place à l'interprétation, le vote prévu ce jour pour avaliser ce dernier est reporté à la prochaine AG de décembre pour permettre au Comité Directeur d'effectuer les modifications demandées.

Monsieur COMETTE énumère ensuite les principaux investissements

- 12.000 euros pour La Saline
- 120.000 euros pour Prémanon
- 9.000 euros pour La Baule
- 30.000 euros pour Saint Lary
- 60.000 euros pour Agay
- 50 euros de bornes électriques pour l'ensemble des sites.

## **Concernant Vacances Enfants**

Monsieur DEL CERRO, Directeur Général Adjoint Métiers, déclare que 2024 est une bonne année. Il y a eu une baisse des inscriptions seulement en été due aux Jeux Olympiques, toutes les autres périodes ont vu une augmentation des inscriptions. Monsieur DEBERT, responsable de la partie « Vacances enfants », annonce 425 séjours, dont 1/3 organisé par ASFV (34%). L'objectif de volume est atteint. Il précise qu'ASFV n'a pas forcément la structure pour augmenter encore les volumes.

L'été reste le plus gros volume quand bien même ce dernier a subi une petite baisse. Par contre, petite hausse pour la période d'automne.

On constate une hausse des départs d'enfants porteurs de handicaps (446 départs). Il faut cependant prendre en compte dans ce résultat que plusieurs enfants sont partis plusieurs fois.

Monsieur DEBERT déclare qu'ASFV renoue avec des hivers très satisfaisants comme avant le COVID.

Sur les moyennes d'âge : La moyenne d'âge du premier départ en colonie de vacances est de 11,5 ans.

Les maternelles restent à la marge.

Les 6/9 ans représentent 19,2 % des départs

Les 10/11ans représentent 14,8 % des départs

Les 12/13ans représentent 20 % des départs

Les 14/15 ans représentent 22,1 % des départs

Les 16/17 ans représentent 22 % des départs

## **Les Quotients Familiaux : 12 tranches**

Les tranches de 1 à 6 (les plus faibles) représentent 53,4 %

Les tranches de 6 à 12 (les plus hautes) représentent 46,6 %

Les tranches les plus représentées sont les extrêmes la 1 et la 12

## **Répartition des départs par catégories**

La tranche A représente 35 % du Ministère et 31 % des départs

La B 40 % pour 41 % des départs.

La C 25 % pour 28 % des départs

Taux de satisfaction :

92 % des colons souhaitent repartir

4 % ne peuvent plus ayant dépassé la limite d'âge.

4 % ne veulent plus.

Note de 8,3 sur 10.

Ce questionnaire se base sur une participation de 30 à 35 % des 100 % des colons interrogés.

Augmentation des personnes mécontentes qui demandent une restauration hallal. Cette demande est souvent formulée de façon très revendicative. Elle intervient autant pour les résidences que pour les enfants. Madame LE HIRE RINGENBACH, Directrice Générale des Services, rappelle que l'on est un Ministère laïque et qu'à ce titre, ASFV n'adaptera pas les repas en fonctions des demandes religieuses.

Le système d'inscription reçoit un taux de satisfaction de 83 %

La CGT intervient sur ce taux car il est en total décalage avec les retours de la base au niveau local qui sont dans leur très grande majorité négatifs.

Elle est rejoints par Solidaires qui demande un questionnaire plus large car le questionnaire d'ASFV n'inclut pas les mécontents qui n'ont pas pu ou pas voulu s'inscrire à cause du système « Premier servi, premier parti ».

Le Comité Directeur reconnaît que le questionnaire peut être effectivement dirigé car il est adressé à ceux qui ont pu partir mais qu'il est impossible de faire un questionnaire aux dimensions demandées par Solidaires.

Monsieur DEBERT, responsable de VE, intervient pour expliquer que les tensions au niveau des inscriptions, se ressentent en été mais sont absentes sur les 3 autres périodes (printemps, hiver, automne).

Il explique qu'il est prévu, pour baisser ces tensions, la répartition des inscriptions de juillet et août en deux périodes bien distinctes.

Madame LE HIRE RINGENBACH enchaîne à propos sur le bugg informatique.

Elle explique qu'elle n'a pas eu d'alerte de la part du service informatique d'ASFV sur les problèmes liés à la montée en puissance du système informatique, donc que le Comité Directeur n'a pas pu anticiper. Il a donc fallu faire appel au dernier moment à un opérateur privé qui n'a pas su assurer la montée en puissance dans le temps restant très court et ce fut le grand plantage informatique.

Elle revient aussi sur la cyberattaque du système qui s'est produite après le bugg.

Elle reconnaît que le Comité Directeur n'a pas communiqué, qu'il n'avait pas obligation de le faire, mais que toutes les interventions effectuées pour sécuriser le réseau se sont faites chacune avec la validation du Ministère qui a suivi toutes les étapes et interventions.

La Directrice Générale explique que la cyberattaque a eu pour effet de crypter les serveurs rendus alors inutilisables. Cependant, les pirates n'ont pas pu accéder aux données à l'intérieur des serveurs, donc aucune donnée concernant les agents n'a été volée.

ASFV avait pris la précaution de sauvegarder ses données dans un cloud.

Elle se veut rassurante en informant que le réseau a été audité suite à cette cyberattaque ainsi que sur toutes les étapes de sa remise en sécurité.

Solidaires objecte que le Comité Directeur se devait de communiquer sur cette cyberattaque car c'est non seulement un devoir de transparence mais d'avoir voulu masquer le problème a été un facteur aggravant sur l'inquiétude des agents à propos de leurs données personnelles.

Madame LE HIRE RINGENBACH explique que le cloud utilisé aujourd'hui par ASFV est celui de Google (Thalès) offrant une bien meilleure sécurisation que l'ancien.

Interpellée par Solidaires sur le coût total de cette cyberattaque et de la sécurisation du service informatique d'ASFV, la Directrice Générale répond qu'il est de 170.000 euros.

Interpellée par la CGT sur les personnels du service informatique d'ASFV, Madame LE HIRE RINGENBACH fait état de 2 départs d'agents d'ASFV et de 2 agents en maladie pour ce service de 4 personnes.

Monsieur DEBERT, responsable de VE, fait une aparté sur l'équilibre des coûts.

Les voyages à l'étranger coûtent plus chers en transport, mais moins cher une fois sur place.

A l'inverse, le coût du séjour « sports mécaniques » est très faible en transport car séjour sur le sol métropolitain, mais particulièrement élevé sur la prestation.

En 2026, il n'y aura plus que 16 séjours de 18 jours

Plus que un A/R en métropole pour les séjours colos pour ultra-marins

Et la suppression des séjours de printemps à l'étranger.

Le taux de subvention par Q.F. est de 48 % à 92 %

Les syndicats, notamment la CGT et Solidaires, ce sont âprement battus lors des GT précédents pour sauvegarder un minimum de séjours longs et au moins un A/R Outre-Mer/Métropole pour les ultra-marins.

Nous déplorons cependant une régression à ce niveau-là.

A la décharge du Comité Directeur, la marge financière en baisse constante allouée à ASFV par le Ministère oblige à réduire la voilure et à adapter et optimiser au mieux la gestion.

Monsieur DEBERT clôture la partie V.E. sur la perspective du maintien de la qualité et de la consolidation de la reprise de fréquentation.

Monsieur FROMAGEOT intervient à titre personnel pour rappeler les échos très positifs des colonies de vacances d'ASFV, de leur qualité supérieure par rapport à l'ensemble des acteurs similaires sur le marché à un prix particulièrement compétitif.

### **Concernant Vacances Loisirs :**

Monsieur DEL CERRO, Directeur Général Adjoint Métiers, commence la présentation en annonçant une légère baisse des nuitées en 2024 (-1 % comparé à 2023) mais que dans l'ensemble, la demande reste relativement stable (total de 179.030 nuitées).

60 % des nuitées sont fournies par les prestataires réparties comme suit : 75 % en location, 21 % en résidence hôtelière et 3 % en camping.

Arrêt du système de réservations prioritaires (le « batch ») sur la période des vacances d'été (déjà supprimé pour les vacances d'hiver) car l'offre est aujourd'hui suffisamment abondante pour satisfaire toutes les demandes « au fil de l'eau ».

Modification du montant de la subvention pour les séjours en location. Le Comité Directeur a renforcé le subventionnement sur la première tranche au détriment des dernières.

7 tranches au total

Le subventionnement passe de 60 à 65 % pour la première, reste respectivement à 60 %, 55 %, 50 % pour les 3 suivantes, puis de 50 à 45 % pour la cinquième, 45 à 40 % pour la sixième et 45 à 35 % pour la septième et dernière.

La forte subvention pour la première tranche, renforcée en 2024, permet notamment un accès aux stations de ski aux plus modestes.

Baisse de la fréquentation des sites d'ASF Vacances (-4%) et un maintien des sites des prestataires. Cette baisse s'explique en grande partie par la période de mai à juillet 2023 avec une météo particulièrement défavorable qui a impacté les réservations de l'ensemble des acteurs du tourisme.

Forte baisse de fréquentation de La Saline de -16,40 %

Très légère baisse de Agay (-1,77 %) et de La Baule (-1,10 % )en raison des travaux de cette dernière.

Hausses à fortes hausses pour les autres résidences ASF Vacances

(Gérardmer + 13 % Saint-Lary +3,93 % Prémanon 6,40 % et Vendres 9%)

Répartition des départs par catégories

La tranches A représente 35 % du Ministère et 31 % des départs

La B 40 % pour 45 % des départs.

La C 25 % pour 23 % des départs

Les retraités sont présents aussi sur ces séjours, essentiellement en basse ou moyenne saison, sur les séjours de groupe ou en séjours individuels.

La note de satisfaction est de 8,3 sur 10 en 2024 (8,4 sur 10 en 2023)

(Dans le détail : Villages vacances 8,5 sur 10 et location meublées 8,2 sur 10)

L'objectif d'ASFV Vacances Loisirs est de respecter la vocation sociale de l'association tout en respectant un taux de subventionnement de 50 %

Concernant les sites ASF Vacances, l'enjeu consiste à atteindre un taux de fréquentation satisfaisant pour couvrir les charges d'une résidence.

Le Comité propose donc une évolution tarifaire de +4 %

L'ensemble des OS votera contre argumentant que cette augmentation est en décalage par rapport aux salaires des fonctionnaires actuellement gelés.

La CGT fait remarquer que cette augmentation de 4 % va au-delà des taux d'inflations actuels.

De plus, la CGT pointe le doigt sur l'augmentation de 8 % de La Baule qui nous paraît démesurée, notre inquiétude étant que la rénovation ne doit pas être factrice de hausse supplémentaire des coûts, d'autant que le budget de rénovation n'est pas financé par la subvention.

Pour rappel, la vente des résidence EPAF revient pour 50 % à l'Action Sociale dans son ensemble.

Les fonds qui ont permis de rénover La Baule proviennent de ces ventes.

Le Comité Directeur argumente que la montée en gamme de La Baule augmente son coût de fonctionnement, et que ce coût est financé par la subvention contrairement aux travaux.

Le Comité veut relativiser l'impact de ces 8 % en expliquant que cela représente « seulement » 25 euros supplémentaires pour la tranche la plus haute .

4 % d'augmentation pour tous représente 25 euros pour la tranche la plus haute, montant doublé pour La Baule (8%), donc 50 euros au total d'augmentation par personne pour la tranche la plus haute.

Les frais de gestion pour ASFV concernant les prestataires passent de 20 euros à 30 euros et les sorties à thèmes (SAT) de 350 à 370 euros.

### Bilan Social :

Monsieur COMETTE, Directeur Général Adjoint Support, présente ce dernier à l'assemblée.

ASF Vacances comprend 120 emplois, dont 60 % de femmes.

71 % des emplois sont occupés par des employés ou des agents de maîtrise.

Congés de maladie : 1601 jours en 2024 et concerne 50 collaborateurs.

Ce qui fait une moyenne par Équivalent Temps Plein (ETP) de 14,49 jours calendaires par personnes.

Monsieur COMETTE précise pour expliquer cette moyenne élevée que 16 collaborateurs cumulent 1304 jours d'absence dont 7 totalisent 852 jours.,

Ce taux est ramené à 3,14 jours si l'on ne prend pas en compte les congés maladie des 16 collaborateurs cités ci-dessus.

La mésentente entre le service informatique suite au bugg et l'instance dirigeante explique en grande partie ce taux élevé.

L'égalité hommes/femmes est respectée à 93 %

Suite à une négociation salariale, une revalorisation des salaires de 3 % est accordée à compter du 01/01/2024.

16 salariés ont eu des promotions (10 hommes et 6 femmes)

77 salariés ont été primés.

Revalorisation de la grille des salaires de 2 % au 01/01/25 (en plus de la hausse liée au décret du 4 décembre 2024)

Renouvellement du Comité Social et Économique le 04/10/2023 : 6 titulaires + 6 suppléants (3 employés/ouvriers ; 2 agents de maîtrise et 1 cadre).